ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Culture, communication, grands travaux et bicentenaire : services exterieurs

Question écrite n° 3261

Texte de la question

M Jean Laurain appelle l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur le fonctionnement de la direction des antiquites historiques et prehistoriques de Lorraine. Les statistiques montrent que dans les cinq dernieres annees, plus de 600 mois de vacations ont ete necessaires pour assurer le fonctionnement minimal des differentes activites archeologiques prevues par la reglementation. Le recrutement en personnel et le deblocage de postes d'archeologues pour la region Lorraine apparaissent necessaires pour faire face au surcroit d'activite enregistre depuis plusieurs annees. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre en matiere de recrutement de personnel en faveur de l'archeologie et de lui preciser les mesures specifiques destinees a la region Lorraine pour remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis le debut des annees 1980, l'archeologie de sauvetage a connu en Lorraine comme sur l'ensemble du territoire national, un developpement rapide. Les efforts de l'Etat, les concours des collectivites territoriales et des entreprises ont permis la mise en place d'un dispositif efficace de sauvegarde du patrimoine archeologique comparable a celui dont disposent nos principaux voisins europeens. Ce dispositif presente cependant de graves insuffisances auxquelles il est urgent de remedier. Les reformes necessaires doivent avoir pour objet, d'une part, la modernisation des regles de droit applicables, en precisant les droits et les devoirs des amenageurs par rapport au patrimoine archeologique, et, d'autre part, l'etablissement de nouvelles modalites de financement qui concilient au mieux les necessites scientifiques et les contraintes economiques et budgetaires, enfin l'amelioration du statut de tous les personnels qui oeuvrent a la sauvegarde du patrimoine archeologique parmi lesquels, au premier chef, ceux qui ne beneficient que d'un statut precaire. Ces questions font actuellement l'objet d'une reflexion approfondie en liaison etroite avec les organisations professionnelles interessees. Un groupe d'experts va etre charge de ce dossier. Il devra prochainement remettre ses conclusions au ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire qui soumettra alors au Gouvernement les projets de reforme correspondants. Sans attendre l'aboutissement de ce processus, des decisions viennent d'etre prises qui visent a ameliorer les conditions d'emploi des archeologues sous contrat temporaire grace a une revalorisation de leur remuneration et a la generalisation du recrutemnt de mensuels. Le projet de loi de finances pour 1989 prevoit par ailleurs la creation de dix-huit postes budgetaires destines a renforcer les effectifs des directions des antiquites. L'ensemble de ce dispositif temoigne de la volonte du ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, de trouver, dans des delais tres courts, des solutions aux problemes que pose aujourd'hui l'archeologie de sauvetage.

Données clés

Auteur : M. Laurain Jean
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3261

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE3261

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire
Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2709